

*Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation*

ingérences politiques des États-Unis n'auraient rien dû avoir à faire avec la question.

Avec cette entente, nous avons concédé aux États-Unis un droit de regard qu'ils n'avaient pas auparavant sur la façon dont notre gouvernement et notre pays gèrent leurs affaires. Nous avons donc renoncé à une partie de notre souveraineté. Le gouvernement a conclu cette entente sans vraiment se rendre compte qu'elle empiétait sur les droits des provinces. Les forêts relèvent directement des provinces. Quand ils étaient de ce côté-ci de la Chambre, les progressistes conservateurs se décrivait comme les défenseurs des droits des provinces. Maintenant qu'ils sont au gouvernement, ils n'ont aucun respect pour les droits des provinces sur leurs ressources forestières. Ils se sont rendu compte tout d'un coup que la constitution contenait un article autorisant le gouvernement fédéral à se servir de n'importe quel mécanisme fiscal pour imposer une taxe. C'est de cet article de la constitution que le gouvernement se sert.

Non seulement la solution proposée est douteuse sur le plan juridique et politique, mais je me dois aussi en tant que représentant élu d'intervenir au nom des droits des Canadiens pour la dénoncer sur le plan économique.

J'aimerais dans cette veine faire allusion à une étude d'impact économique consacrée à l'entente canado-américaine sur le bois d'oeuvre qui a été préparée par Widman Management Limited, de Vancouver. Cette étude montre que l'entente a des retombées négatives sur l'économie canadienne. Tout d'abord, elle intervient à un moment malencontreux. Mes collègues et moi-même avons bien montré que le moment était mal choisi pour lancer les négociations canado-américaines sur le libre-échange car près de 80 p. 100 des échanges commerciaux de nos deux pays échappaient à toute barrière douanière. Le premier ministre (M. Mulroney) a pris l'initiative de rechercher une entente visant à appliquer ce libre-échange à plus de 80 p. 100 de nos transactions, à exempter de droits de douane quasiment tous les échanges. Depuis le début de ces négociations il y a un peu plus d'un an, les mesures protectionnistes mises en place par les Américains, et par les Canadiens en représailles, ont ramené ce pourcentage d'échanges en franchise à un peu plus de 70 p. 100.

• (1620)

Sur le plan économique, le moment de cette entente est mal choisi car la construction domiciliaire commence à diminuer aux États-Unis. En 1983, environ 1,7 million de logements ont été mis en chantier aux États-Unis. En 1984, il y en a eu 1,74 million, et le même nombre en 1985. En 1986, le nombre de mises en chantier est passé à 1,825 million. Pour 1987, on en prévoit à peine 1,5 million, ce qui donne une baisse de 325 000.

Comme ces mises en chantier n'exigent pas toutes du bois, la demande américaine totale de bois d'oeuvre devrait sans doute baisser d'environ 8 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Autrement dit, le marché américain n'absorbera pas une hausse de 15 p. 100 du prix du bois canadien, car ce dernier ne sera pas en demande si son prix est plus élevé que l'année dernière.

Nos producteurs devront absorber pratiquement la totalité de ce droit de 15 p. 100. C'est une mauvaise nouvelle pour les fabricants de montants, car un certain nombre de scieries ont été implantées pour répondre à la demande américaine. Il y en

a plusieurs dans ma province, la Saskatchewan. Selon cette étude, les montants rapportaient environ 153 \$ les 1 000 pieds en 1986. En 1987, leur prix devrait tomber à environ 120 \$ les 1 000 pieds. Dans les scieries du nord-est de la Saskatchewan, le prix de revient est d'à peu près 140 \$ les 1 000 pieds, ce qui veut dire que les fabricants subiront une perte nette de 20 \$ les 1 000 pieds s'ils continuent à vouloir vendre leurs produits sur le marché américain. Ces scieries ont préféré réduire leur production et elles ont mis à pied une trentaine de travailleurs au cours des deux dernières semaines à la suite de la baisse de la demande.

Cette taxe de 15 p. 100 rapportera près de 565 millions au gouvernement. Néanmoins, ce dernier perdra 505 000 \$ à cause des 17 000 emplois perdus, des prestations d'assurance-chômage à payer et du manque à gagner en impôt sur les sociétés et sur le revenu des particuliers. Cela lui laissera un gain net de 60 millions.

Le gouvernement se vante d'avoir conclu cette entente en négociant avec beaucoup de fermeté avec les États-Unis. Nous savons qu'il a négocié les yeux fermés et que les Canadiens commencent à en constater les résultats.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Madame la Présidente, en principe, nous examinons la motion d'un député conservateur visant à passer au vote. Les Canadiens et moi-même nous posons la question suivante: Pourquoi le gouvernement est-il si pressé d'interrompre le débat sur cette mesure importante qui a pour effet d'imposer, à tort selon nous, une taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis? Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de mettre fin au débat et de nous faire adopter cette mesure? Cette dernière imposera un impôt direct supplémentaire de 600 millions et le gouvernement reconnaît qu'elle aura de graves conséquences pour l'industrie du bois d'oeuvre et toute l'économie canadienne.

Les dirigeants de l'industrie estiment que ces 600 millions représentent la totalité de leur marge bénéficiaire sur le bois d'oeuvre. Ils s'attendent à ce que des dizaines de milliers d'emplois disparaissent. Ce débat a commencé lundi dernier et s'est poursuivi toute la semaine dernière. Vendredi, une objection que le Président a qualifiée de très importante a été soulevée. Compte tenu de l'importance de cette mesure qui aura probablement des répercussions négatives, aux yeux de la plupart des gens, nous sommes loin d'en avoir débattu trop longuement.

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé? Pourquoi a-t-il présenté à la fin de la semaine dernière cette motion visant à mettre fin au débat? Je me suis rendu compte qu'elle avait été proposée juste après la visite du vice-président Bush des États-Unis à Ottawa. Tous les Canadiens doivent s'interroger quant à la teneur de ces entretiens. Le premier ministre (M. Mulroney) dit avoir reproché à M. Bush la lenteur dont son gouvernement a fait preuve au sujet des pluies acides. Il ne s'agit certainement pas du principal sujet abordé.

Le premier ministre a également déploré le manque d'intérêt dont les États-Unis font preuve dans les négociations sur le libre-échange, mais cette question n'a pas dû monopoliser tout le temps disponible. Le premier ministre doit sûrement s'être rendu compte depuis un an que le gouvernement américain ne prenait pas au sérieux le fameux accord conclu entre lui et le